

1 Numéro de client: 10-51186-94



Marie Dubois
Rue de l'église 47
4000 Liège



Sur cette facture d'énergie, la part Luminus correspondant au coût de l'électricité est d'environ 39 %.
Plus d'info : luminus.be/hausseTVA

2 Votre décompte

3 Numéro de facture 4404580550	3 Date de facture 05.11.2015	
Description	Période	Montant
Electricité (EAN 541448820037536167)	21.10.2014 - 02.11.2015	748,95 €
Gaz (EAN 541448820037536168)	21.10.2014 - 02.11.2015	287,82 €
Total (HTVA)		1.036,77 €
TVA		121,82 €
Total (TVAC)		1.158,59 €
Acomptes pris en compte		-1.147,54 €
5 Montant total facture (TVAC)		11,05 €

6 Nous vous invitons à payer avant le 23.11.2015 le montant de € 11,05 sur le numéro de compte BE76 3350 5545 9895 (BIC : BBRUBEBB) avec la communication +++440/4580/55088+++.

7 Votre nouvel acompte (TVAC)

Description	Période	Montant
Electricité (EAN 541448820037536167)	mensuel	8 80,00 €
Gaz (EAN 541448820037536168)	mensuel	28,00 €

1. Numéro de client

Si vous contactez Luminus, veuillez toujours avoir ce numéro sous la main. Ainsi, nous pourrons vous aider plus rapidement.

2. Votre facture de décompte

Luminus reçoit - chaque année dans la plupart des cas - vos index de consommation de la part de votre gestionnaire de réseau. Sur cette base, nous établissons votre facture de décompte annuel.

3. Numéro et date de la facture

Le numéro de la facture et la date à laquelle votre facture est établie.

4. Total HTVA ou TVAC

Total (HTVA) : Le prix total de l'énergie facturée, TVA non comprise.

TVA : Montant total de la TVA sur l'énergie facturée.

Total (TVAC) : Le prix total de l'énergie facturée, majoré de la TVA.

Acomptes pris en compte (déduits) : Luminus vous facture des acomptes au cours de votre période de consommation. Ces acomptes sont déduits de votre décompte que vous ayez payé ces acomptes ou non.

5. Montant total de la facture

Il peut s'agir d'un montant négatif, positif ou égal à zéro. Dans le cas d'un montant positif, nous vous demandons de nous payer le montant dû dans le délai de paiement fixé. Dans le cas d'un montant négatif, nous vous remboursons l'avoir à condition que nous connaissions votre numéro de compte.

Si nous ne connaissons pas votre numéro de compte, nous vous demandons dans une lettre d'accompagnement de nous communiquer ce numéro dans les plus brefs délais. Dans le cas d'un montant égal à zéro, votre avoir a été compensé par des factures échues impayées. Dans ce cas, vous ne devez rien faire.

6. Informations de paiement

Vous trouverez ici toutes les informations de paiement.

7. Numéro EAN

Il s'agit du numéro d'article unique de votre raccordement à l'électricité et/ou au gaz.

8. Montant d'acompte

Après votre décompte annuel, Luminus calcule un nouveau montant d'acompte. Vous trouverez plus d'informations concernant le calcul de votre nouvel acompte et le moment où il sera facturé sous la rubrique 'Évolution de votre acompte'.

9. Adresse de livraison

Il s'agit de l'adresse à laquelle l'énergie est consommée.

10. Votre contrat actuel

Vous trouverez ici le type d'énergie que vous consommez chez Luminus et le tarif que vous avez choisi.

11. Service clientèle

Souhaitez-vous prendre contact avec notre service clientèle ? Les coordonnées nécessaires figurent ici.

12. Ligne en cas de panne

Vous vous retrouvez sans électricité ou êtes incommodé par une odeur de gaz ? Contactez votre gestionnaire de réseau.

9

10

11

12



VOS DONNEES PERSONNELLES

Numéro de client
10-51186-94

Adresse de livraison
Rue de l'église 47
4000 Liège

Votre contrat actuel
Optimal Electricité
Optimal Gaz

My Luminus
[www.luminus.be/
connexion](http://www.luminus.be/connexion)



SERVICE CLIENTELE

www.luminus.be
info@luminus.be

078/15 51 00
Lu-Ve : 8h-20h
Sa : 9h-13h

078/15 51 09

Adresse
Luminus
BP 48000
1000 Bruxelles 1

Service déménagement
078/18 01 83



EN CAS DE PANNE

Electricité (ORES Brabant
Wallon)
078/78 78 00


Gaz (ORES Brabant Wallon)
078/78 78 00

Odeur de gaz (ORES Brabant
Wallon)
0800/87 0 87

1**Electricité : votre consommation****2****EAN 541448820037536167 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège**
Période: 21.10.2014 - 02.11.2015

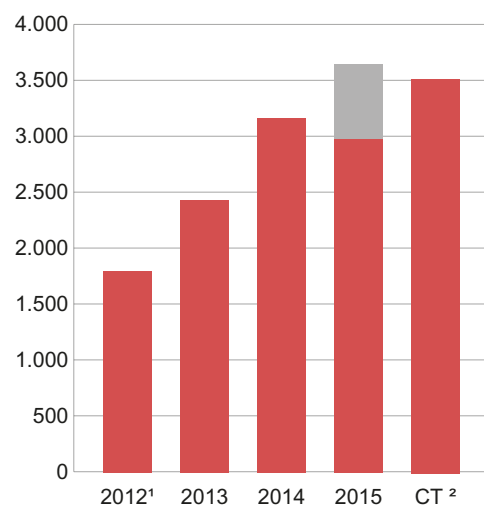
Compteur 047529762 	Index de départ -	Index final	Consommation en kWh
	21.10.2014 - 45.916,00	02.11.2015 49.678,00	

3**4****5****Gaz : votre consommation****6****EAN 541448820037536168 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège**
Période: 21.10.2014 - 02.11.2015

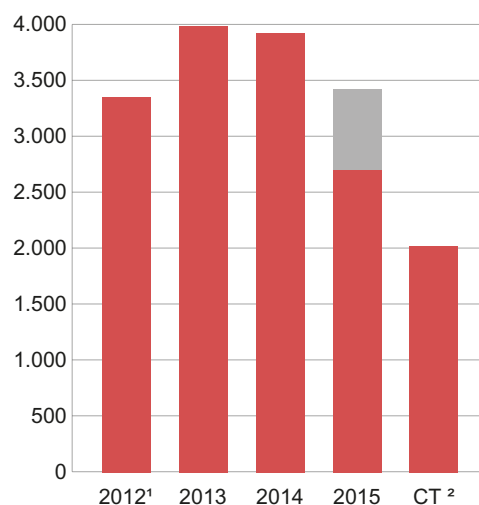
Compteur 021702109 	Index de départ -	Index final	Consommation en m ³	Facteur de conversion	Consommation en kWh
	21.10.2014 - 1.746,00	02.11.2015 2.115,00	369,00 m ³	9,9362 kWh/m ³	3.666 kWh

7**8****9****8****10****Evolution de votre consommation par année calendrier****Electricité (EAN 541448820037536167)**

■ Jour
■ Estimation consommation future
kWh

**Gaz (EAN 541448820037536168)**

■ Consommation
■ Estimation consommation future
kWh

¹ la consommation ne concerne pas toute l'année² client type: consommation moyenne annuelle d'un ménage moyen.**11****Qu'avons-nous pris en compte pour le calcul de ce décompte?****Aperçu des acomptes que nous avons déduits de ce décompte :**

Date de facture	Numéro de facture	Montant (TVAC)	Statut de paiement au 05.11.2015
02.11.2014	7350561770	100,54 €	✓ Payé
02.12.2014	7070588669	86,00 €	✓ Payé
02.01.2015	5804340221	86,00 €	✓ Payé
02.02.2015	3150638927	86,00 €	✓ Payé
02.03.2015	7630668105	86,00 €	✓ Payé

1. Électricité : aperçu de votre consommation

Aperçu des données de consommation reçues de votre gestionnaire de réseau. Sur la base de ces données, nous établissons votre facture de décompte annuel.

2. Période de consommation - électricité

Période à laquelle les relevés se rapportent. La consommation comprise dans cette période est imputée sur cette facture.

3. Index de départ et final - électricité

Ce sont les index que nous avons reçus de votre gestionnaire de réseau et sur la base desquels nous établissons votre facture de décompte annuel. Ces index peuvent nous être transmis via un relevé effectué par votre gestionnaire de réseau, avoir été communiqués par vos soins à votre gestionnaire de réseau ou bien résulter d'une estimation de votre consommation par votre gestionnaire de réseau.

4. Consommation électricité en kWh

La consommation imputée sur ce décompte annuel.

5. Gaz: aperçu de votre consommation

Aperçu des données de consommation reçues de votre gestionnaire de réseau. Sur la base de ces données, nous établissons votre décompte annuel.

6. Période de consommation - gaz

Période à laquelle les relevés se rapportent. La consommation comprise dans cette période est imputée sur cette facture.

7. Index de départ et final - gaz

Ce sont les index de consommation que nous avons reçus de votre gestionnaire de réseau et sur la base desquels nous établissons votre facture de consommation annuelle. Ces index peuvent nous être transmis via votre gestionnaire de réseau, avoir été communiqués par vos soins à votre gestionnaire de réseau ou bien résulter d'une estimation de votre consommation par votre gestionnaire de réseau.

8. Consommation gaz en m³ ou kWh

La consommation imputée sur cette facture.

9. Facteur de conversion

Votre consommation de gaz est mesurée en m³ puis convertie en kWh selon les valeurs calorifiques déterminées par votre gestionnaire de réseau.

10. Évolution de votre consommation par année calendrier

Ce graphique vous permet de constater l'évolution de votre consommation pour l'année calendrier passée. Afin d'élaborer ce graphique, Luminus procède de la manière suivante : Luminus reçoit une fois par an vos index de consommation de la part de votre gestionnaire de réseau, par exemple pour la période de mars 2015 à mars 2016. La consommation de 2015 est transposée sur une année calendrier complète en tenant compte du nombre de jours calendrier et de la fluctuation de la consommation selon les saisons. La procédure est la même chez tous les fournisseurs. La consommation pour 2016 quant à elle, est incomplète. Une estimation est alors faite de votre consommation à venir pour l'année en cours, sur la base de l'historique de vos données.

11. Acomptes pris en compte

Un aperçu des acomptes imputés pendant la période de consommation. Ces acomptes sont déduits de votre de décompte.

Date de facture	Numéro de facture	Montant (TVAC)	Statut de paiement au 05.11.2015	
02.04.2015	6510698647	86,00 €	✓	Payé
02.05.2015	7630719020	86,00 €	✓	Payé
02.06.2015	7484521041	86,00 €	✓	Payé
02.07.2015	9164509018	86,00 €	✓	Payé
02.08.2015	5950782299	86,00 €	✓	Payé
31.08.2015	6230837554	86,00 €	✓	Payé
02.10.2015	5670858008	93,50 €	✓	Payé
02.11.2015	8470875470	93,50 €	✗	A payer
Total		1.147,54 €		



Vous trouverez un aperçu du statut de paiement de vos acomptes dans votre zone client personnelle My Luminus (www.luminus.be/connexion)

1

Evolution de votre acompte

Ensemble, nous visons un décompte sans surprises ! Ainsi, pour le calcul de votre nouvel acompte, nous avons pris en compte autant d'éléments que possible :

- votre consommation et l'influence des saisons
- votre tarif
- l'évolution des coûts d'utilisation des réseaux, redevances et surcharges.

Produit	Votre acompte précédent (TVAC)	Votre nouvel acompte (TVAC)
Electricité (EAN 541448820037536167)	61,50 €	80,00 €
Gaz (EAN 541448820037536168)	32,00 €	28,00 €



Via notre €-Monitor vous pouvez consulter et modifier vos acomptes vous-même. Surfez sur My Luminus (www.luminus.be/connexion).

2

Electricité : Détails de votre montant

748,95 €

EAN 541448820037536167 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège

Période: 21.10.2014 - 02.11.2015

748,95 €

	TVA	Nombre	Prix unitaire	Montant (HTVA)
Montant à payer pour Luminus (Coûts de l'énergie)				342,34 €
Optimal jour ⁽¹⁾	6%	804 kWh	0,0621766 €/kWh	49,99 €
Optimal jour (du 01.01.2015) ⁽²⁾	6%	2.364 kWh	0,0576523 €/kWh	136,29 €
Optimal jour (du 01.09.2015) ⁽²⁾	21%	594 kWh	0,0571381 €/kWh	33,94 €
Redevance fixe Optimal	6%	315 jours	50,00 €/an	43,15 €
Redevance fixe Optimal (du 01.09.2015)	21%	63 jours	50,00 €/an	8,63 €
Coûts énergie verte	6%	3.168 kWh	0,0185875 €/kWh	58,88 €
Coûts énergie verte (du 01.09.2015)	21%	594 kWh	0,0192839 €/kWh	11,46 €
Montant à payer pour ORES Brabant Wallon (Coûts d'utilisation des réseaux)				386,65 €
Coûts de transport jour	6%	3.168 kWh	0,0308613 €/kWh	97,76 €
Coûts de transport jour (du 01.09.2015)	21%	594 kWh	0,0320710 €/kWh	19,06 €
Coûts de distribution jour	6%	3.168 kWh	0,0672281 €/kWh	212,96 €
Coûts de distribution jour (du 01.09.2015)	21%	594 kWh	0,0715640 €/kWh	42,53 €
Tarif activité mesure et comptage	6%	315 jours	13,88 €/an	11,98 €
Tarif activité mesure et comptage (du 01.09.2015)	21%	63 jours	13,66 €/an	2,36 €
Montant à payer pour le gouvernement (Redevances et surcharges)				19,96 €
Cotisation sur l'énergie	6%	3.168 kWh	0,0019099 €/kWh	6,05 €
Cotisation sur l'énergie (du 01.09.2015)	21%	594 kWh	0,0019140 €/kWh	1,14 €

3

4

1. Evolution de votre acompte

Un aperçu de vos futurs acomptes. Vous retrouverez ici vos nouveaux montants d'acomptes.

2. Ce que vous payez pour Luminus (coût de l'énergie)

Redevance fixe Optimal : La redevance d'abonnement que vous payez à Luminus.

Optimal jour et/ou nuit ou excl. nuit : Le coût que Luminus vous impute pour votre consommation d'énergie.

Coûts énergie verte et coûts cogénération : Votre fournisseur paie une cotisation fixée annuellement pour le développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de la cogénération via le système des certificats verts et de cogénération. Le coût supplémentaire lié à cette obligation est compris dans le coût de l'énergie sous les composantes Coûts énergie verte et Coûts cogénération.

3. Ce que vous payez pour votre gestionnaire de réseau (tarifs de réseau)

Coûts de transport : Le coût du transport de l'électricité via le réseau à haute tension. Il s'agit ici d'un tarif fixe approuvé par la CREG. Luminus vous facture ce coût dans un rapport un à un.

Coûts de distribution : Le coût du transport de l'électricité via le réseau de distribution au client final. Il s'agit ici d'un tarif fixe approuvé par la CREG. Luminus vous facture ce coût dans un rapport un à un.

Tarif activité mesure et comptage : L'indemnité que vous payez pour l'utilisation du compteur.

4. Ce que vous payez pour l'État (Redevances et surcharges)

Cotisation sur l'énergie : La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

Cotisation fédérale : La cotisation fédérale électricité se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, le passif nucléaire, le fonds Kyoto, le fonds social (CPAS) et les clients protégés.

Redevance de raccordement : cotisation qui contribue au Fonds Energie de la Région wallonne.

	TVA	Nombre	Prix unitaire	Montant (HTVA)
Cotisation fédérale	0%	3.762 kWh	0,0026422 €/kWh	9,94 €

Informations complémentaires

¹ Le coût de l'énergie comprend la compensation pour les pertes électriques actives sur le réseau de transport fédéral. Pourcentages applicables en 2014 (tels que publiés sur www.elia.be) :

- heures pleines : 1,20%
- heures creuses : 1,00%
- week-end : 1,05%

² Le coût de l'énergie comprend la compensation pour les pertes électriques actives sur le réseau de transport fédéral. Pourcentages applicables en 2015 (tels que publiés sur www.elia.be) :

- heures pleines : 1,50%
- heures creuses : 1,25%
- week-end : 1,25%

Gaz : Détails de votre montant

287,82 €

EAN 541448820037536168 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège

Période: 21.10.2014 - 02.11.2015

287,82 €

	TVA	Nombre	Prix unitaire	Montant (HTVA)
Montant à payer pour Luminus (Coûts de l'énergie)				157,69 €
Optimal ⁽¹⁾	21%	1.046 kWh	0,0341147 €/kWh	35,68 €
Optimal (du 01.01.2015) ⁽²⁾	21%	2.680 kWh	0,0327491 €/kWh	87,77 €
Redevance fixe Optimal	21%	378 jours	33,06 €/an	34,24 €
Montant à payer pour ORES Brabant Wallon (Coûts d'utilisation des réseaux)				123,29 €
Coûts de distribution variables	21%	3.726 kWh	0,0271742 €/kWh	101,25 €
Coûts de distribution fixes	21%	378 jours	13,36 €/an	13,84 €
Tarif activité mesure et comptage	21%	378 jours	7,92 €/an	8,20 €
Montant à payer pour le gouvernement (Redevances et surcharges)				6,84 €
Cotisation sur l'énergie	21%	3.726 kWh	0,0009904 €/kWh	3,69 €
Cotisation fédérale	0%	3.726 kWh	0,0007703 €/kWh	2,87 €
Redevance de raccordement	0%	3.726 kWh	0,0000750 €/kWh	0,28 €

Informations complémentaires

¹ Coût de transport inclus dans les coûts d'énergie jusqu'au 31.12.2014 : 0,00158 €/kWh hors TVA.

² Coût de transport inclus dans les coûts d'énergie à partir du 01.01.2015 : 0,00147 €/kWh hors TVA.

1

Montant à payer pour Luminus (Coûts de l'énergie)

Optimal ⁽¹⁾	21%	1.046 kWh	0,0341147 €/kWh	35,68 €
Optimal (du 01.01.2015) ⁽²⁾	21%	2.680 kWh	0,0327491 €/kWh	87,77 €
Redevance fixe Optimal	21%	378 jours	33,06 €/an	34,24 €

2

Montant à payer pour ORES Brabant Wallon (Coûts d'utilisation des réseaux)

Coûts de distribution variables	21%	3.726 kWh	0,0271742 €/kWh	101,25 €
Coûts de distribution fixes	21%	378 jours	13,36 €/an	13,84 €
Tarif activité mesure et comptage	21%	378 jours	7,92 €/an	8,20 €

3

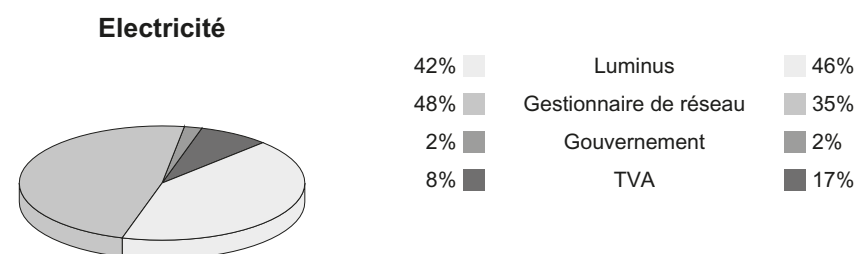
Montant à payer pour le gouvernement (Redevances et surcharges)

Cotisation sur l'énergie	21%	3.726 kWh	0,0009904 €/kWh	3,69 €
Cotisation fédérale	0%	3.726 kWh	0,0007703 €/kWh	2,87 €
Redevance de raccordement	0%	3.726 kWh	0,0000750 €/kWh	0,28 €

4

Informations concernant votre prix

Que payez-vous et pour qui?



1. Ce que vous payez pour Luminus (coût de l'énergie)

Optimal : Les frais qui vous sont facturés par Luminus pour votre consommation d'énergie.

Redevance fixe Optimal : La redevance d'abonnement que vous payez à Luminus.

2. Ce que vous payez pour votre gestionnaire de réseau (tarifs de réseau)

Coûts de distribution fixes et/ou variables : Le coût du transport du gaz via le réseau de distribution vers le client final. Il s'agit ici d'un tarif fixe approuvé par la CREG. Luminus vous facture ce coût dans un rapport un à un.

Activité mesure et comptage : L'indemnité que vous payez pour l'utilisation du compteur.

3. Ce que vous payez pour l'État (Redevances et surcharges)

Cotisation sur l'énergie : La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

Cotisation fédérale : La cotisation fédérale gaz se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, le fonds social (CPAS) et les clients protégés.

4. Informations concernant votre prix

Vous trouverez ici un aperçu du montant que vous devez payer et à qui.

1

Evolution de vos prix unitaires

Prix moyen (HTVA)

	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2015 ^(1,2)	21.10.2014 - 02.11.2015 ⁽³⁾
Electricité (EAN 541448820037536167)	0,1417204 €/kWh	0,2029230 €/kWh	0,1971510 €/kWh	0,1990826 €/kWh	0,1990829 €/kWh
Gaz (EAN 541448820037536168)	0,0440206 €/kWh	0,0799825 €/kWh	0,0768978 €/kWh	0,0772478 €/kWh	0,0772472 €/kWh

¹ Montant total des factures d'une année calendrier déterminée divisé par la consommation de cette même année calendrier.

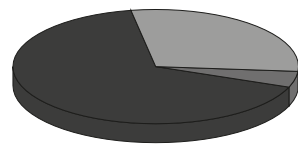
² Calculé sur base de la période de consommation en cours ; ces données ne se rapportent donc qu'à une partie de l'année.

³ Montant total de cette facture divisé par la consommation de cette facture.

2

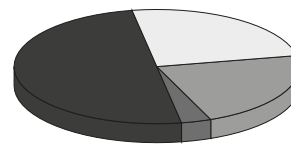
D'où provient votre électricité?

Votre tarif



0,00%	sources d'énergie renouvelables	24,68%
0,00%	cogénération non renouvelable	0,00%
29,11%	gaz naturel	21,93%
4,52%	autres combustibles fossiles	3,40%
66,37%	nucléaire	49,99%
0,00%	divers	0,00%

Total d'énergie fournie par Luminus



Pour plus d'informations sur l'impact sur l'environnement des émissions de CO2 et des déchets radioactifs de la production d'électricité en fonction des différentes sources d'énergie: www.climat.be et www.ondraf.be

3

Services

0,00 €

Luminus EXTRAS!

Luminus EXTRAS! est un programme de fidélité offrant des avantages exclusifs.
Plus d'info sur www.luminus.be.

My Luminus

My Luminus est votre espace client pour gérer tous vos services en ligne via app ou sur le site web.
Accessible 24/7 et 100 % self-service !
Plus d'info sur www.luminus.be.

FactureManager

Grâce à ce service, vous bénéficiez de plus de flexibilité et de confort pour le paiement de votre facture d'énergie.
Plus d'info sur www.luminus.be.

4

Informations concernant votre contrat

EAN 541448820037536167 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège

Optimal Electricité

Contrat de 1 an avec date de début initiale le 01.01.2013 et prochaine date de fin le 31.12.2015, automatiquement prolongé pour des périodes successives de 1 an sauf résiliation moyennant un préavis de 1 mois sans indemnité de rupture.

1. Évolution de vos prix unitaires

Vous trouverez ici l'évolution des prix unitaires.

2. D'où provient votre électricité ?

Vous trouverez ici un aperçu de l'origine de votre électricité.

3. Services

Vous trouverez ici un aperçu des services compris dans votre formule tarifaire et des services complémentaires payants que vous avez chez Luminus.

4. Informations concernant votre contrat

Toutes les informations concernant votre contrat et votre type de tarif.

EAN 541448820037536168 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège

Optimal Gaz

Contrat de 1 an avec date de début initiale le 01.01.2013 et prochaine date de fin le 31.12.2015, automatiquement prolongé pour des périodes successives de 1 an sauf résiliation moyennant un préavis de 1 mois sans indemnité de rupture.

La satisfaction de nos clients est notre priorité absolue

Les experts de notre service clientèle répondent volontiers à toutes vos questions ; vous pouvez les contacter au 078/15 51 00 (tél) ou 078/15 51 09 (fax) ou via info@luminus.be. Une réponse sera formulée dans les 10 jours ouvrables. Découvrez notre site web www.luminus.be pour toutes les informations sur nos produits et services, ainsi que pour votre zone client personnelle My Luminus. Pour plus d'informations sur le tarif social, surfez sur www.luminus.be/tarifsocial. Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service (Régional) de Médiation de l'Energie.

Les conditions générales et particulières, telles que mentionnées sur www.luminus.be/conditionsgenerales, sont d'application.

Données à caractère personnel

EDF Luminus SA traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion de clients et de suivi de dossier. Pour plus de détails à ce sujet et sur vos droits à cet égard, veuillez consulter notre politique de protection de la vie privée via www.luminus.be/confidentialite.

Vous trouverez un simulateur tarifaire sur www.cwape.be.

Tarifs

Luminus propose différents tarifs s'adaptant au mieux à vos besoins individuels.

- Le tarif fixe le moins cher est Luminus Click (électricité et gaz).
- Le tarif variable le moins cher est Luminus Essential (électricité et gaz).

Ces tarifs sont uniquement disponibles via internet.

Par ailleurs nous proposons des produits avec des services étendus (entre autres l'adaptation flexible de vos acomptes en fonction de votre consommation) :

- Le tarif le moins cher, **variable et vert** pour l'électricité et le gaz est alors Luminus Ecoflex.
- Le tarif le moins cher, **fixe et vert** pour l'électricité et le gaz est alors Luminus Ecofix.

Si vous avez droit au tarif social, vous bénéficiez toujours du tarif le plus bas. Ce tarif est fixé deux fois par an par la CREG, l'organisme de régulation fédéral.

1

Formules tarifaires et indices utilisés

Electricité

EAN 541448820037536167 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège

Période: 21.10.2014 - 02.11.2015

Optimal

21.10.2014 - 31.12.2014 coûts de l'énergie jour: 0,0010800 EMarketCWE + 0,0079000 €/kWh

01.01.2015 - 31.08.2015 coûts de l'énergie jour: 0,0010840 EMarketCWE + 0,0079000 €/kWh

01.09.2015 - 02.11.2015 coûts de l'énergie jour: 0,0010840 EMarketCWE + 0,0079000 €/kWh

21.10.2014 - 31.12.2014 EMarketCWE (coûts de l'énergie): 50,2600000

01.01.2015 - 31.08.2015 EMarketCWE (coûts de l'énergie): 45,8954146

01.09.2015 - 02.11.2015 EMarketCWE (coûts de l'énergie): 45,4361448

1. Formules tarifaires et indices utilisés

Les formules tarifaires du produit pour lequel vous avez opté indiquent de quelle manière votre prix de l'énergie est calculé. Dans le cas d'un prix indexé, votre coût de l'énergie varie en fonction de certains indices. Vous retrouverez ici la valeur des indices utilisés.

Gaz

EAN 541448820037536168 - Rue de l'église 47 - 4000 Liège

Période: 21.10.2014 - 02.11.2015

Optimal

21.10.2014 - 31.12.2014 coûts de l'énergie: 0,0010000 GMarketCWE + 0,0105200 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015 coûts de l'énergie: 0,0010000 GMarketCWE + 0,0104100 €/kWh

21.10.2014 - 31.12.2014 GMarketCWE (coûts de l'énergie): 23,5930000

01.01.2015 - 02.11.2015 GMarketCWE (coûts de l'énergie): 22,3359946



Vous trouverez plus d'informations concernant les paramètres sur www.luminus.be/parametres

1

Détails de la cotisation fédérale et régionale

Cotisation fédérale

Electricité

Fonds social (CPAS)

21.10.2014 - 31.12.2014: 0,0004800 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0005001 €/kWh

Passif nucléaire

21.10.2014 - 31.12.2014: 0,0009794 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0009783 €/kWh

Fonctionnement CREG

21.10.2014 - 31.12.2014: 0,0001497 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0001506 €/kWh

Clients protégés

21.10.2014 - 31.12.2014: 0,0008623 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0009020 €/kWh

À partir du 1er juillet 2009, la cotisation fédérale appliquée est majorée de la surcharge Elia, d'un pourcentage de compensation pour la perte de réseau, d'une surcharge administrative de 1,1% et éventuellement diminuée des ristournes d'application.

Gaz

Fonds social (CPAS)

21.10.2014 - 31.12.2014: 0,0001437 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0002383 €/kWh

Fonctionnement CREG

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0000359 €/kWh

Clients protégés

21.10.2014 - 31.12.2014: 0,0005269 €/kWh

01.01.2015 - 02.11.2015: 0,0005224 €/kWh

À partir du 1er juillet 2014, la cotisation fédérale appliquée est majorée d'une surcharge administrative de 1,1%.

Cotisation régionale

Electricité

Redevance de raccordement

21.10.2014 - 02.11.2015: 0,0007500 €/kWh

Gaz

Redevance de raccordement

21.10.2014 - 02.11.2015: 0,0000750 €/kWh

Vous pouvez consulter les prix détaillés sur www.creg.be.

2

Glossaire

Coûts énergie verte

Via le système des certificats verts, votre fournisseur contribue au développement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Le surcoût de cette obligation est comptabilisé dans le prix de l'énergie, et plus spécialement sous le composant intitulé *Coûts énergie verte*.

Cotisation sur l'énergie

La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

Cotisation fédérale

- **Fonctionnement de la CREG**

La cotisation fédérale consacrée à la couverture partielle des frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz.

- **Passif nucléaire**

La cotisation fédérale consacrée au financement des obligations résultant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel.

- **Fonds Kyoto**

La cotisation fédérale consacrée au financement de la politique fédérale en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

1. Composition de la cotisation fédérale et régionale

Aperçu des cotisations fédérales et régionales facturées.

2. Glossaire

Vous trouverez ici plus d'informations concernant les redevances, les cotisations et les surcharges imputées.

- **Fonds social (CPAS)**

La cotisation fédérale consacrée au financement du fonds pour le financement partiel des missions des CPAS en matière de guidance et d'aide sociale financière aux personnes les plus démunies pour la fourniture d'énergie.

- **Clients protégés**

La cotisation fédérale consacrée au financement du coût réel net résultant de l'application des prix sociaux maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire.

Service de Médiation de l'Energie

Rue Royale 47, 1000 Bruxelles, tél. 02/211 10 60, fax 02/211 10 69, e-mail plainte@mediateurenergie.be.

Service Régional de Médiation

Route de Louvain-la-Neuve 4 bte 12, 5001 Namur (Belgrade), fax 081/33 08 11, e-mail srm@cwape.be.

Redevance de raccordement

La redevance de raccordement contribue au Fonds Energie de la Région wallonne. Ce fonds finance notamment le fonctionnement de la CWaPE, la politique régionale en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de production d'énergie verte, ainsi que la politique sociale en matière d'énergie.